

**Troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention
sur les armes à sous-munitions
Vientiane, 14 septembre 2026
Segment de haut niveau – Débat général**

DECLARATION DU CAMEROUN

Lue par Dr Paul Serges NTAMACK EPOH,
Ministre Plénipotentiaire, Premier Conseiller à la Mission Permanente
du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Cameroun souscrit à la déclaration prononcée par la Sierra Leone au nom du Groupe Africain.

Je voudrais, au nom de mon pays, adresser nos sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République démocratique populaire lao pour leur accueil, ainsi qu'à Votre Excellence, Monsieur le Président, pour le leadership patient et inclusif avec lequel vous avez conduit les préparatifs de cette Troisième Conférence d'examen.

La tenue de cette Conférence à Vientiane revêt une portée particulière. Peu de pays peuvent témoigner avec autant de force que le Laos des conséquences humaines, sociales et économiques durables des armes à sous-munitions. La visite de terrain à Luang Prabang nous a rappelé que derrière nos discussions, nos plans d'actions, nos indicateurs et nos mécanismes institutionnels, il y a d'abord des vies humaines et un impératif constant de protection des civils ; il y a avant tout des personnes, des communautés et des territoires qui continuent de subir les conséquences des armes à sous-munitions bien après la fin des conflits.

Le Cameroun demeure pleinement attaché aux objectifs et aux principes de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cet engagement s'inscrit dans la vision constante de paix portée par le Président de la République, S.E. M. Paul BIYA, dont l'action diplomatique demeure fondée sur le règlement pacifique des différends, la prévention des conflits et la promotion du désarmement, quelles que soient les catégories d'armes concernées. Sous sa Très Haute impulsion, le Cameroun entend continuer à soutenir les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes et à renforcer la sécurité collective.

Notre pays est également déterminé à poursuivre son plaidoyer, notamment au niveau africain et sous-régional, en faveur d'une adhésion plus large aux instruments de désarmement humanitaire et d'une mise en œuvre effective de leurs objectifs. Nous réaffirmons, à cet égard, notre conviction que le désarmement humanitaire demeure un pilier important du droit international humanitaire, du multilatéralisme et de la protection des populations civiles.

Monsieur le président,

Au cours du présent cycle d'examen, le Cameroun s'est efforcé de traduire cet engagement par une participation active et constructive.

Aux côtés de l'Autriche, notre pays a assumé cette année les fonctions de Co-coordonateur sur le Statut général et le fonctionnement de la Convention, avec un mandat spécifique de Point focal sur les questions de genre. À ce titre, le Cameroun a contribué aux travaux préparatoires du Plan d'action de Vientiane, aux réflexions sur le fonctionnement futur de la Convention, ainsi qu'aux consultations visant à préserver un langage à la fois ambitieux, équilibré et opérationnel.

Avec la Présidence lao, le Cameroun a également co-organisé à Addis-Abeba, en juin dernier, l'Atelier régional sur l'universalisation de la Convention pour les États africains. Cette rencontre a souligné toute l'importance de la diplomatie régionale, de l'engagement entre pairs et du leadership africain dans la promotion tant de l'universalisation que de la mise en œuvre de la Convention. Une conviction forte s'en est dégagée : l'universalisation, la mise en œuvre ainsi que la coopération internationale se renforcent mutuellement. Les États sont davantage enclins à rejoindre et à faire vivre une Convention lorsqu'ils constatent qu'elle est accompagnée de mécanismes crédibles de coopération, d'assistance technique et de solidarité internationale.

Sur le plan national, le Cameroun poursuit la mise en œuvre de ses obligations de transparence et continue de renforcer la coordination entre les administrations concernées. S'agissant des munitions conservées à des fins permises par la Convention, mon pays a engagé des démarches en vue d'examiner leur destruction, y compris à travers des initiatives concrètes de coopération et d'assistance actuellement explorées avec des partenaires spécialisés. Cette démarche illustre notre volonté de transformer les engagements juridiques en résultats concrets.

Monsieur le Président,

La Troisième Conférence d'examen doit maintenant nous permettre de franchir une nouvelle étape. Le futur Plan d'Action de Vientiane Capital devra être ambitieux, mais aussi réaliste, lisible et applicable. Il devra consolider les acquis du Plan d'action de Lausanne, renforcer l'appropriation nationale, améliorer la qualité de la mise en œuvre et donner une place centrale à la coopération et à l'assistance internationales.

Nous soutenons également une mise en œuvre inclusive et adaptée aux réalités des populations affectées, prenant en considération les considérations transversales pertinentes. En effet, la prise en compte, lorsque cela est pertinent, des besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons, ainsi que de l'âge et du handicap, doit rester un outil d'efficacité humanitaire, solidement ancré dans la Convention, respectueux des contextes nationaux et orienté vers des résultats concrets.

Pour les pays en développement, cette ambition doit aller de pair avec des capacités. Des obligations et des indicateurs toujours plus exigeants ne produiront les résultats attendus que s'ils sont accompagnés d'expertise, de financement, de partenariats et d'un soutien technique prévisible. C'est pourquoi le Cameroun continuera de plaider pour une coopération fondée sur les besoins identifiés par les États eux-mêmes et sur des partenariats pragmatiques.

Notre propre environnement sécuritaire, marqué par des menaces complexes et par les risques liés aux engins explosifs, nous enseigne qu'il ne faut pas opposer sécurité et impératif humanitaire. Au contraire, une sécurité durable suppose la protection des populations, le renforcement des capacités nationales et le respect du droit international humanitaire.

Ici à Vientiane, nous avons donc une responsabilité collective, qui consiste à préserver la force de la norme, renforcer l'universalisation, soutenir les États dans la mise en œuvre et maintenir l'unité de cette communauté autour de ce qui nous rassemble.

Le Cameroun se tient donc prêt à travailler de manière constructive avec la Présidence, les États parties et l'ensemble des partenaires afin d'assurer le succès de cette Troisième Conférence d'examen et, pour parvenir à une Déclaration politique et à un Plan d'action de Vientiane ambitieux, équilibrés et effectivement réalisables.

Je vous remercie. /-